

## Grève le 12 novembre

Communiqué de presse du 25 septembre 2018

*"C'est avec consternation et incompréhension que les organisations syndicales FSU, UNSA-Éducation, SGEN-CFDT ont découvert les annonces budgétaires pour l'année 2019 enterrant de fait la priorité à l'Éducation nationale. Avec 2 650 postes d'enseignant·es et 400 de personnels administratifs supprimés, c'est une nouvelle dégradation des conditions d'études des élèves et de travail des personnels qui est programmée. Cela n'est pas compatible avec l'ambition d'un enseignement de qualité et d'une plus grande égalité de réussite, ni d'une bonne administration du système éducatif.*

*Les organisations FSU, UNSA-Education, SGEN-CFDT dénoncent ces suppressions d'emplois dans un contexte d'augmentation démographique. La « priorité au primaire » ne peut pas se faire par un redéploiement de moyens. Elles demandent au gouvernement de renoncer à ce projet.*

***Les organisations FSU, UNSA-Education, SGEN-CFDT appellent les personnels de l'Éducation nationale à une journée de grève le 12 novembre prochain. Elles appellent toutes les organisations syndicales de l'Éducation nationale à rejoindre cette action."***

## L'inspection du 1er degré mise au pas à l'ESEN

Les inspectrices et inspecteurs du premier degré sont convoqués à l'ESEN pour un recentrage de leurs missions sur les fondamentaux tel que le ministre les a définis. Le Sgen-CFDT a une autre conception du rôle des cadres et de l'expression de leur professionnalité. [Lire la suite](#)

## Suppressions de postes administratifs : dans les services, ça craque !

Le couperet est tombé : 400 postes administratifs doivent être supprimés à la rentrée 2019. Pour le Sgen-CFDT, cette décision n'est pas acceptable. Les conditions de travail des personnels vont encore se dégrader.

Alors que sous le quinquennat 2012-2017, 400 postes administratifs avaient été créés à l'Éducation nationale, deux années de gouvernement Philippe auront suffi à effacer cet effort. 200 suppressions de postes à la rentrée 2018, et 400 annoncés pour 2019. Il y aura donc en 2019 moins de personnels administratifs qu'il n'y en avait en 2012 après un quinquennat (2007-2012) pourtant marqué par de très importantes suppressions de postes. [Lire la suite](#)

## Enseigner à l'étranger à la rentrée 2019 - 2020

Une note de service parue au BO n° 33 du 13 septembre précise les conditions de recrutement et de détachement des personnels titulaires de l'éducation nationale, candidats à un poste dans une école ou un établissement du réseau de l'enseignement français à l'étranger. Peuvent candidater les enseignants du 1er degré qui, au 1er septembre 2019, justifient d'un minimum de deux ans de services effectifs en tant que titulaire dans le corps. Les dossiers sont à **saisir en ligne du 30 septembre au 30 novembre 2018 pour la Mlf et l'Aflec**. Les périodes et dates limites peuvent être différentes selon l'opérateur (AEFE) ou les associations (Mlf, Aflec) et sont précisées en annexe I de la note de service. [La note parue au BO](#)

Vous souhaitez partir à l'étranger ? **Le Sgen-CFDT de l'étranger** vous aide à construire le projet.

[Le dossier](#) - [le site du Sgen-CFDT de l'étranger](#)

## Dispositifs d'accompagnement des personnels confrontés à des difficultés de santé

### ♦ Allègement de service pour raison de santé année scolaire 2019/2020

Ce dispositif prévoit la possibilité d'alléger le service de l'agent qui en fait la demande. L'allègement de service est une mesure exceptionnelle et transitoire, accordée en raison de santé de l'agent, en vue de lui permettre de recouvrer la pleine capacité d'assurer ses fonctions. L'agent continue de percevoir l'intégralité de son traitement. **La demande se fera par le biais d'une application mise en ligne et ouverte du 1er octobre 2018 au 7 avril 2019.**

[La note de service sur PIAL](#)

### ♦ Postes adaptés année scolaire 2019/2020

L'affectation sur un poste adapté est une période transitoire, accordée en raison de l'état de santé de l'agent, pendant laquelle une aide est apportée en vue de recouvrer la capacité d'assurer la plénitude des fonctions antérieures ou de préparer une reconversion professionnelle. Elle est prononcée pour une durée d'un an éventuellement renouvelable dans la limite de 3 ans. L'agent perd son affectation de titulaire. **La demande se fera par le biais d'une application mise en ligne et ouverte du 1er octobre au 15 décembre 2018.**

[La note de service sur PIAL](#)

## Supplément familial de traitement

Les éléments relatifs au maintien du versement du supplément familial de traitement (SFT) sont soumis annuellement au contrôle de l'administration. Le formulaire de suivi et de contrôle du versement du SFT doit être complété et transmis au bureau de gestion, accompagnés des pièces justificatives nécessaires à l'examen du maintien des droits. **Le formulaire, accompagné des pièces justificatives, devra être transmis au service concerné (DSDEN de la Meurthe-et-Moselle pour les enseignants du 1er degré des Vosges) par la voie hiérarchique avant le 5 novembre 2018.** En l'absence des documents nécessaires à l'étude des droits, le versement du SFT sera

suspendu sur paye de janvier 2019.

[La note de service et le formulaire sur PIAL](#)

## Interdiction de l'utilisation du téléphone portable à l'école et au collège

Une circulaire parue au BO n° 35 du 27 septembre précise les modalités d'application de cette interdiction qui s'applique à l'ensemble des écoles et collèges et couvre la totalité de leur enceinte. Elle porte sur tous les équipements terminaux de communications électroniques : téléphones de toutes générations, montres connectées, tablettes, etc. Elle s'applique également aux activités liées à l'enseignement organisées en dehors de l'établissement scolaire, par exemple l'éducation physique et sportive, les sorties et les voyages scolaires.

En ce qui concerne les écoles, il faudra procéder à l'actualisation du règlement type des écoles publiques de chaque département. Toute modification devra être soumise à l'avis préalable du conseil départemental de l'éducation nationale. Il appartient ensuite aux inspecteurs de l'éducation nationale de circonscription de veiller à l'actualisation subséquente du règlement intérieur de chaque école de la circonscription.

Un [vademecum](#) à destination des équipes éducatives explicite le nouveau cadre légal et réglementaire, donne des exemples de mise en œuvre et propose des mesures d'accompagnement afin de favoriser l'appropriation de ces nouvelles règles par les élèves.

[La circulaire](#)

## Actualités CFDT

### Assurance chômage : la CFDT s'engagera pour les droits des demandeurs d'emploi !

Le gouvernement a adressé le document de cadrage aux organisations syndicales et patronales les invitant à l'ouverture d'une négociation de la convention d'assurance chômage. Renonçant à son principe de n'aborder un sujet social qu'une fois par quinquennat, le Président de la République veut aujourd'hui rebattre les cartes de l'assurance chômage.

**Pour la CFDT, l'assurance chômage ne peut être abordée par le seul prisme d'une vision gestionnaire avec pour unique boussole des économies budgétaires !** Ainsi le document de cadrage fixe une baisse drastique des dépenses. En parallèle, le gouvernement annonce la

suppression de 800 postes à Pole Emploi....

[En savoir plus](#)

## Bons plans :

♦ **Education à la santé : Lig'up**, une plateforme qui propose des outils utiles à la préparation de vos séances de prévention et d'éducation à la santé : dossiers pédagogiques, projets

pédagogiques, expériences partagées...

[Le lien](#)

♦ **Portail VOX de radio France.** VOX, ma chorale interactive, un outil pédagogique et ludique pour développer le chant choral. Développé en partenariat avec Arte et la SACEM, il propose aux enseignants en particulier, mais à toute personne souhaitant diriger un chœur ou développer sa

pratique vocale, un corpus pédagogique autour de la voix et du chant choral.

[Le lien](#)

♦ **Maths : la géométrie au cycle 3.** Un dossier très intéressant proposé par l'IREM.

[Le lien](#)

♦ **Terracycle** : des programmes de recyclage gratuits ayant pour but de collecter, de recycler les déchets habituellement non recyclables. On collecte des points qui seront convertis en dons pour les associations de son choix (luttant contre la pauvreté dans des situations d'urgence, permettant la formation de personnes en situation de précarité ou encore participant à la restauration de littoraux en danger).

[Le lien](#)